

Couronne d'orientation commerciale, ainsi qu'à l'égard du transfert de certaines fonctions au Département des impressions et de la papeterie publiques. Ces décisions ont une grande importance pour le ministère de la Production de défense et je parlerai plus tard en détail de ces questions.

Comme on le verra d'après les prévisions budgétaires qui ont été déposées, l'augmentation la plus considérable depuis les prévisions budgétaires de 1962-1963 se trouve dans le crédit 25, qui vise le partage des frais de perfectionnement. Le but du crédit 25 est d'appuyer la puissance de l'industrie canadienne de défense en soutenant des programmes choisis de perfectionnement de la défense. Il en est résulté une activité considérable dans le domaine du perfectionnement. Il en est résulté aussi d'autres avantages, par exemple maintenir les possibilités de ces sociétés et leur permettre d'obtenir du travail dans les domaines connexes. Les ventes initiales de matériel de navigation Doppler, de bouées sonores, de moteurs d'avion Caribou STOL et de turbo-réacteurs, par exemple, indiquent la proportion de 10 à 1 entre le rendement des dollars dépensés pour le perfectionnement et les ventes d'exportation obtenues. Une des entreprises, qui a bénéficié d'une aide financière d'environ 1 million de dollars, a enregistré 30 millions de dollars dans ses ventes au chapitre de la défense.

Il y a un autre point que j'ai mentionné, savoir le programme à participation canado-américain en matière de production de défense. Ce programme a donné lieu à une activité de quatre ans et demi, qui s'est révélée utile à l'industrie canadienne. Ce programme vise, essentiellement, à la plus grande utilisation possible, sur le plan mutuel, des moyens industriels de défense du Canada et des États-Unis. Les dispositions prévoient notamment que l'industrie canadienne pourra participer, sur un pied d'égalité avec l'industrie des États-Unis, sur les bases concurrentielles du prix, de la livraison et de l'efficacité technique, en vue de répondre aux exigences de la défense nord-américaine.

Les efforts soutenus déployés au cours des quatre dernières années par les deux gouvernements et par leurs industries de défense ont donné des résultats considérables, notamment: l'exemption de certaines pièces de matériel de la défense canadienne en vertu des dispositions de la loi en faveur des achats aux États-Unis, l'entrée en franchise de ce matériel aux États-Unis et l'accueil de plus en plus favorable fait par l'industrie canadienne aux occasions d'approvisionnement fournies par les États-Unis dans le domaine

de la défense. Les ramifications des programmes à participation pour l'expansion de la défense et la production de défense s'étendent à toute l'industrie canadienne et une proportion considérable des travaux de recherches et de développement du Canada s'oriente vers les exigences des États-Unis ainsi que les besoins de la défense mutuelle.

Pour donner une idée de l'activité industrielle produite au Canada par ce programme, disons qu'en vertu du partage des frais de la production de défense des États-Unis, les compagnies canadiennes ont obtenu des commandes d'environ 657 millions de dollars pendant les quatre années et demie terminées en juin 1963. Pour la dernière année civile complète, soit 1962, ces commandes ont atteint 254 millions. Il s'agissait là d'une augmentation de 75 p. 100 par rapport à 1961 et cette augmentation provient en grande partie des commandes de l'avion *Caribou* et d'une contribution des États-Unis au programme conjoint canado-américain de l'avion F-104 G. Par contre, les commandes canadiennes confiées à des entreprises américaines en vertu du programme de partage des frais de la production de défense, ont atteint environ 127 millions en 1962. Pour les quatre années et demie, le programme a atteint au total environ 574 millions. Au début de 1962, ces programmes conjoints du partage des frais de production entre le Canada et les États-Unis donnaient un avantage de quelque 47 millions aux États-Unis, mais l'équilibre était renversé, au moins temporairement, à la fin de juin 1963 et le montant en faveur du Canada s'établissait alors à environ 83 millions. Je trouve que ce programme de commandes avantageuses pour les deux pays est très précieux. Plus de 300 sociétés canadiennes ont reçu des contrats depuis la mise en œuvre de ce programme et certaines de ces sociétés ont alors eu l'occasion de constater qu'il est extrêmement avantageux de pénétrer sur le marché de la défense des États-Unis. L'industrie canadienne mérite nos félicitations pour son travail dans ce domaine.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont tous deux reconnu qu'à l'avenir, le Canada ne pourrait plus participer au programme de production des biens de défense, à moins de poursuivre des travaux de mise au point et de recherches, car sans cela, l'industrie de la défense canadienne n'aurait plus à l'avenir qu'à produire des armes plus simples. Par conséquent, nos moyens de contribuer au programme d'approvisionnement pour la défense de l'Amérique du Nord seraient gravement affaiblis. Depuis 1959, on a mis des sommes considérables à la disposition de sociétés canadiennes pour leur permettre d'entreprendre des travaux de mise au point, tant